Inflation, déflation, quel péril choisir?

Que peuvent faire les gouvernements contre le chômage ?

Le vrai coût du sauvetage

Echanges informels

Panhard et Levassor, pionniers de l'ère automobile

La séquestration, un paradoxal appel à l'autorité patronale

La TVA réduite au restaurant? Inefficace et injuste

L'ère de la consommation maigre

Budgets

L'Espagne noyée sous un flot de 8 000 nouveaux demandeurs d'emploi par jour

Protection

" La France ne sait pas accompagner ses chômeurs vers les nouveaux emplois "

En Suède, intérim ne veut pas dire précarité

"Le choix du développement durable valorise notre patrimoine "

Les immeubles " verts " offrent de meilleurs rendements

∢ article précédent

article suivant >

La chronique de la semaine

La TVA réduite au restaurant ? Inefficace et injuste

annonce d'une réduction de 19,6 % à 5,5 % du taux de TVA dans la restauration à compter du 1er juillet n'est pas une surprise. Elle est néanmoins étonnante. Il y en effet un aspect positif aux promesses longtemps non tenues (en l'occurrence, depuis 2002) : les économistes ont tout le temps d'en explorer les conséquences probables. Et, en l'occurrence, elles sont désastreuses.

Le premier argument invoqué en faveur de cette mesure est celui de la création d'emplois. Mettons les choses au mieux : 40 000 emplois créés (dont 20 000 pérennes) pour un coût total annuel de 2,5 milliards d'euro. Soit 62 500 euros par an et par emploi créé! Ce n'est pas sérieux.

Bien entendu, la baisse de la TVA aura aussi un effet sur les prix. Certes, les "engagements" des professionnels de la restauration à cet égard sont à peu près aussi crédibles que ceux du Medef et de l'Association française des entreprises privées lorsqu'il s'agit de réguler les rémunérations des dirigeants d'entreprise. Mais le jeu naturel du marché conduira effectivement à une baisse des prix. On peut tabler, au vu des études menées en France et à l'étranger, sur une répercussion de l'ordre de 75 % de la baisse de la TVA sur les prix à la consommation, soit une baisse des prix d'environ 9 %. En d'autres termes, la diminution de la TVA représente un allégement de l'impôt pesant sur les clients des restaurants, allégement d'autant plus important qu'ils fréquentent régulièrement les établissements gastronomiques. Il n'est donc guère surprenant que cette réforme bénéficie davantage aux riches qu'aux pauvres.

Une étude méticuleuse de Nicolas Ruiz, économiste à l'Institut d'économie publique (IDEP), et Alain Trannoy, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales

1 sur 2 25/11/2009 15:47

(EHESS), permet d'être plus précis (*Impact microéconomique de la fiscalité indirecte en France et propositions de réformes*, Mimeo, 2005): le gain moyen pour les 10 % des ménages les plus pauvres est de l'ordre de 110 euros, tandis que celui des 10 % des ménages les plus riches est de l'ordre de 670 euros. Les 30 % les plus riches bénéficient ainsi de 50 % des gains fiscaux, contre 15 % pour les 30 % les plus pauvres. La baisse de TVA dans la restauration n'est donc pas seulement inefficace (en termes d'emplois), elle est aussi injuste. Et le plus terrible, c'est que tout cela est aujourd'hui parfaitement connu.

Est-ce à dire qu'une baisse de la TVA était, nécessairement, une mauvaise idée ? Certainement pas. Le programme fiscal mis en oeuvre en Grande-Bretagne aurait mérité qu'on le considère avec moins de condescendance. Depuis le 1er décembre 2008, Londres a réduit le taux de la TVA de deux points et demi pour une durée de treize mois sur tous les produits soumis au taux de 17,5 %. Il est sans doute trop tôt pour tirer tous les enseignements de cette expérience. Mais le caractère transitoire de cette mesure présente l'avantage de faire jouer, en plus des mécanismes habituels, un effet d'aubaine qui pousse les consommateurs à profiter d'une baisse momentanée des prix. C'est donc probablement un bon outil si l'objectif est de stimuler la consommation à court terme. Son caractère transitoire permet aussi de ne pas hypothéquer démesurément les comptes publics. C'est enfin une mesure moins injuste que la baisse de la TVA sur la restauration, puisque moins ciblée. Il y avait donc des alternatives. On admettra que cela aurait au moins mérité un débat. Curieusement, Nicolas Sarkozy ne l'a pas souhaité. On se demande pourquoi.

Thibault Gajdos

Thibault Gajdos, CNRS, Centre d'économie de la Sorbonne

◀ article précédent

article suivant ▶

2 sur 2 25/11/2009 15:47